Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260330-D_6_30_03_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 30 Mars 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 26/03/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BUHOT Caroline (quitte la salle de 21h15 à 21h16), CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DESBOIS Jessica (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

Excusée : BARRET Agathe

A été nommé secrétaire : CANO Alexandre (article L.2121-15 du CGCT)

006 - Administration générale - Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Création et composition de la CAO

Rapporteur : Madame le Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

La composition de la CAO varie selon le chiffre de sa population. Elle doit ainsi comporter, en plus du maire qui est membre de plein droit et présidente de la CAO, trois membres titulaires et trois membres suppléants dans les communes comptant moins de 3 500 habitants. Ils sont élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260330-D_6_30_03_2026-DE

République Française

Madame le Maire fait appel à candidature pour occuper les fonctions de membres de la CAO.

La liste suivante est proposée :
- Madame le Maire, Présidente de droit
- Monsieur Jérôme DESBROUSSES, titulaire
- Monsieur David GENDRON, titulaire
- Monsieur Alexandre CANO, titulaire
- Madame Emmanuelle DUVIVIER, suppléante
- Madame Katiana DARTOIS, suppléante
- Madame Marie-Odile HELLARD, suppléante

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :
- Monsieur Jérôme DESBROUSSES, Monsieur David GENDRON et Monsieur Alexandre CANO, membres titulaires ;
- Madame Emmanuelle DUVIVIER, Madame Katiana DARTOIS et Madame Marie-Odile HELLARD, membres suppléants.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 30 Mars 2026.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,
Alexandre CANO

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 8 Avril 2026
et Publication le : 8 Avril 2026